

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 16/04/2020

**L'Etat, l'ARML et Prism'emploi s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Pays de la Loire**

### **Faites comme Noémie, rencontrons-nous !**



*«Grâce à la période d'intérim que j'ai effectuée dans le cadre de mon parcours en Garantie Jeunes, j'ai pu découvrir les métiers de l'agro-alimentaire. Je prévois d'intégrer une formation prochainement. »*

**#1jeune1solution**

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Pays de la Loire, l'Etat, représenté par le Préfet de région, l'association régionale des Missions locales (ARML) et Prism'emploi Pays de la Loire ont signé ce 12 avril 2021 une charte d'engagements partagés en faveur de l'emploi des jeunes dans la région. Dans le cadre de la mise en œuvre territoriale du plan gouvernemental « #1 Jeune, 1 Solution », cette charte a pour objectif de consolider et sécuriser leurs parcours d'accès à l'emploi et à la qualification.

Ce 12 avril 2021, les représentants de l'Etat, de Prism'emploi Pays de la Loire, et de l'ARML ont renouvelé la convention signée le 23 juin 2016 en faveur de l'emploi des jeunes, et l'ont complétée par une charte d'engagements spécifiquement dédiée à la mise en œuvre des mesures du plan gouvernemental « #1 jeune 1 solution ».

Ce plan, lancé par le Gouvernement en juillet 2020, est destiné à répondre aux conséquences pour les jeunes de la crise sanitaire et économique, autour de trois axes : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former 200 000 jeunes vers des secteurs et métiers d'avenir, et accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

## **Le renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi, via l'intérim**

L'accès à l'emploi constitue l'une des premières demandes des jeunes et le Gouvernement en a fait sa priorité, en engageant une politique volontariste et des moyens importants.

Dans le cadre du plan #1jeune 1 solution, l'Etat a ainsi renforcé la Garantie jeunes, dispositif intensif d'accompagnement, confié au réseau des Missions Locales et qui est devenu, en 2017, un droit universel. La Garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes de 16-25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en étude, vers l'emploi ou la formation. Ce dispositif constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Le présent accord a pour objet de renouveler la convention de partenariat entre l'Etat, l'ARML et Prism'emploi en faveur de la mise en œuvre de la Garantie Jeunes, permettant de contribuer à la qualification et à l'acquisition d'expérience et de compétences pour un meilleur accès des jeunes à l'emploi.

### **La mise en œuvre du plan gouvernemental « #1 jeune 1 solution » renforce les engagements des partenaires**

Au-delà du renouvellement de ce premier engagement, les parties signataires s'engagent à accélérer l'accompagnement des jeunes, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Dans ce cadre, le travail temporaire est un levier important pour contribuer à la qualification et à l'acquisition d'expériences et de compétences.

Ainsi, les parties signataires se fixent des objectifs concrets d'accompagnement des jeunes de la région Pays de la Loire, dans le cadre de la mise en œuvre territoriale du plan gouvernemental « #1 jeune 1 solution ».

Chaque partie s'engage ainsi à mettre en œuvre les dispositifs du plan « 1 jeune 1 solution » relevant de leur champ de compétences, en intégrant l'offre de travail temporaire comme une composante à part entière du parcours d'emploi des jeunes :

- Les agences d'emploi s'engagent à contacter 60 000 jeunes inscrits en agence sans mission ou non engagés dans une démarche de formation et d'insertion ;
- Les missions locales s'engagent à accueillir et à accompagner les jeunes ainsi mobilisés, notamment en les préparant à la rédaction de CV ou au passage en entretien de recrutement ;
- Les parties s'engagent à faire connaître le site [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr) et à effectuer un suivi des jeunes contactés.

*« Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire qui touchent particulièrement les jeunes, le gouvernement a lancé le plan «#1jeune1solution». Ce plan a pour objectif de proposer un panel sans précédent de mesures adaptées à chaque jeune afin de mieux les accompagner. Le partenariat signé aujourd'hui permettra par l'action conjuguée de l'Etat, des Missions Locales et du réseau Prism'emploi de proposer à 60 000 jeunes ligériens de bénéficier de ce bouquet de services dans une dynamique de parcours vers l'emploi.»* commente **Didier MARTIN, Préfet de la région Pays de la Loire.**

*« L'intérim est souvent une première marche pour les jeunes, une première expérience dans le monde de l'emploi. Le rôle des Missions locales est renforcé et va permettre à des jeunes de bénéficier de plus de solutions pour accéder à l'autonomie. Il est naturel que nos réseaux renforcent leur partenariat pour qu'aucun jeune ne soit sans solution.»*, souligne **Jean-Paul OLIVARES, Président de l'ARML Pays de la Loire.**

*« L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, constitue un véritable tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualification, en compétences et expériences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable»,* déclare **Patrice VINET, Président de Prism'emploi Pays de la Loire.**

## CHIFFRES CLÉS DE L'INTERIM DANS LES PAYS DE LA LOIRE

→ La région Pays-de-la-Loire représente 8 % de l'emploi intérimaire en France, soit 62 341 salariés intérimaires en équivalent temps plein en 2020.

→ Elle compte 755 agences d'emploi sur son territoire.

→ Selon le baromètre Prism'emploi, en décembre 2020, l'emploi intérimaire dans cette région est en baisse de 16,7% par rapport à la même période de l'année précédente.

### Contacts presse :

- Prism'emploi : [ema.hazan@plead.fr](mailto:ema.hazan@plead.fr) – 06.64.56.11.74
- ARML : [communication@urml-pdl.org](mailto:communication@urml-pdl.org) – 06.24.67.10.39

**Préfecture de Loire-Atlantique**  
**Service régional de la communication interministérielle**